RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt

AVIS

RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNES PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR L'INTERPROFESSION FRANÇAISE DE L'HORTICULTURE, DE LA FLEURISTERIE ET DU PAYSAGE

L'organisation interprofessionnelle VAL'HOR a demandé une extension de l'accord interprofessionnel triennal 2015-2018 portant sur des cotisations financières destinées à financer les actions conduites par VAL'HOR et dont les objectifs sont notamment de :

- maintenir et développer le potentiel économique du secteur dans le respect et la protection de l'environnement ;
- favoriser l'innovation et les programmes de recherche appliquée, d'expérimentation et de développement en vue d'améliorer la qualité des produits et des services associés, notamment en terme de protection de l'environnement et de développer de nouvelles utilisations des produits et des sous produits;
- favoriser la connaissance de la prodution et du marché ainsi que l'adaptation de l'offre et de la demande ;
- développer la mise en valeur de la production et le partage des savoir-faire ainsi que l'information et la promotion relatives aux filières et aux produits sur les marchés intérieurs et extérieurs ;
- définir les règles de production, de qualité minimale ou de commercialisation pouvant être assorties de signes interprofessionnels de qualité ou d'origine ;
- développer les démarches contractuelles au sein des filières, y compris par l'élaboration de contrats-types compatibles avec la règlementation européenne ainsi que les relations interprofessionnelles.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : *consultationCVO-FLeg-autrescultures@agriculture.gouv.fr*

- soit par écrit à l'adresse suivante : *Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, Service Développement des filières et de l'emploi, Sous-Direction Filières agroalimentaires, Bureau des fruits et légumes et produits horticoles, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.*

Organisation interprofessionnelle : VAL'HOR			
Période	2015/2016	2016/2017	2017/2018
I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : 4 815 000 euros	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : 4 815 000 euros	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : 4 815 000 euros
Connaissance de la production et des marchés	302 000 euros	302 000 euros	302 000 euros
Objet et description de la ou les action(s) :	Etudes et actions qui contribuent à la connaissance des acteurs de la filière, à la connaissance de la production et à celle des marchés des produits et des services associés des marchés privé et public : observatoires, panels, chiffres-clés.	Etudes et actions qui contribuent à la connaissance des acteurs de la filière, à la connaissance de la production et à celle des marchés des produits et des services associés des marchés privé et public : observatoires, panels, chiffres-clés.	Etudes et actions qui contribuent à la connaissance des acteurs de la filière, à la connaissance de la production et à celle des marchés des produits et des services associés des marchés privé et public : observatoires, panels, chiffres-clés.
Elaboration des contrats types compatibles avec la règlementaition de l'Union	102 000 euros	102 000 euros	102 000 euros
Objet et description de la ou les action(s) :	Actions qui concourent à l'optimisation des relations entre les opérateurs économiques et créant un environnement favorable à des actions en synergie : diffusion d'informations, organisation logistique, alliances, contractualisation.	Actions qui concourent à l'optimisation des relations entre les opérateurs économiques et créant un environnement favorable à des actions en synergie : diffusion d'informations, organisation logistique, alliances, contractualisation.	Actions qui concourent à l'optimisation des relations entre les opérateurs économiques et créant un environnement favorable à des actions en synergie : diffusion d'informations, organisation logistique, alliances, contractualisation.
Commercialisation	857 000 euros	616 000 euros	432 000 euros
Objet et description de la ou les action(s) :	Actions dont l'objectif est de faciliter la commercialisation des produits et des services associés auprès des opérateurs de l'aval de la filière, ainsi que la valorisation des métiers et savoir-faire	Actions dont l'objectif est de faciliter la commercialisation des produits et des services associés auprès des opérateurs de l'aval de la filière, ainsi que la valorisation des métiers et savoir-faire professionnels	Actions dont l'objectif est de faciliter la commercialisation des produits et des services associés auprès des opérateurs de l'aval de la filière, ainsi que la valorisation des métiers et savoir-faire professionnels

	professionnels jusqu'à la promotion de l'excellence : salons professionnels nationaux et internationaux, concours.	jusqu'à la promotion de l'excellence : salons professionnels nationaux et internationaux, concours.	jusqu'à la promotion de l'excellence : salons professionnels nationaux et internationaux, concours.
Protection de l'environnement	185 000 euros	185 000 euros	185 000 euros
Objet et description de la ou les action(s) :	Actions d'études, d'innovation ou de reconnaissance de mesures ayant pour but de protéger l'nvironnement : mise en place de signes écoresponsables pour les entreprises ou pour les produits.	Actions d'études, d'innovation ou de reconnaissance de mesures ayant pour but de protéger l'nvironnement : mise en place de signes écoresponsables pour les entreprises ou pour les produits.	Actions d'études, d'innovation ou de reconnaissance de mesures ayant pour but de protéger l'nvironnement : mise en place de signes écoresponsables pour les entreprises ou pour les produits.
Actions de promotion et de mise en valeur de la production	2 297 000 euros	2 538 000 euros	2 722 000 euros
Objet et description de la ou les action(s) :	Actions de promotion, de publicité qui visent à atteindre le consommateur final, qu'il soit particulier ou commanditaire (collectivités, administration, entreprises) : campagnes de publipromotion et de communication, soutien aux initiatives partenariales.	Actions de promotion, de publicité qui visent à atteindre le consommateur final, qu'il soit particulier ou commanditaire (collectivités, administration, entreprises) : campagnes de publipromotion et de communication, soutien aux initiatives partenariales.	Actions de promotion, de publicité qui visent à atteindre le consommateur final, qu'il soit particulier ou commanditaire (collectivités, administration, entreprises) : campagnes de publipromotion et de communication, soutien aux initiatives partenariales.
Mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques protégées	123 000 euros	123 000 euros	123 000 euros
Objet et description de la ou les action(s) :	Actions qui ont pour vocation de développer des signes officiels et labels de qualité ou d'origine et leur promotion : label rouge, IGP, Végétal local.	Actions qui ont pour vocation de développer des signes officiels et labels de qualité ou d'origine et leur promotion : label rouge, IGP, Végétal local.	Actions qui ont pour vocation de développer des signes officiels et labels de qualité ou d'origine et leur promotion : label rouge, IGP, Végétal local.
Recherche visant à valoriser les produits notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique	395 000 euros	395 000 euros	395 000 euros
Objet et description de la ou les action(s) :	Actions de recherche, développement, innovation consistant à valoriser les produits particulièrement dans le développement de leur usage : programmes d'essais	Actions de recherche, développement, innovation consistant à valoriser les produits particulièrement dans le développement de leur usage : programmes d'essais	Actions de recherche, développement, innovation consistant à valoriser les produits particulièrement dans le développement de leur usage : programmes d'essais
Etudes visant à améliorer la qualité des produits	86 000 euros	86 000 euros	86 000 euros
Objet et description de la ou les action(s) :	Etudes dont l'objet est d'optimiser la qualité des produits et des services associés par la mise en place d'outils : chartes qualité, études Responsabilité Sociétale des Entreprises	Etudes dont l'objet est d'optimiser la qualité des produits et des services associés par la mise en place d'outils : chartes qualité, études Responsabilité Sociétale des Entreprises	Etudes dont l'objet est d'optimiser la qualité des produits et des services associés par la mise en place d'outils : chartes qualité, études Responsabilité Sociétale des Entreprises

Recherche, en particulier de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement	123 000 euros	123 000 euros	123 000 euros
Objet et description de la ou les action(s) :	Actions de recherche, développement, innovation qui visent à l'amélioration des techniques culturales à des fins de performance environnementales : programmes d'essais	Actions de recherche, développement, innovation qui visent à l'amélioration des techniques culturales à des fins de performance environnementales : programmes d'essais	Actions de recherche, développement, innovation qui visent à l'amélioration des techniques culturales à des fins de performance environnementales : programmes d'essais
Santé animale et santé du végétal	345 000 euros	345 000 euros	345 000 euros
Objet et description de la ou les action(s) :	Etudes contribuant à la préservation et la santé des végétaux d'ornement : programmes d'essai	Etudes contribuant à la préservation et la santé des végétaux d'ornement : programmes d'essai	Etudes contribuant à la préservation et la santé des végétaux d'ornement : programmes d'essai
II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés	Les contributions interprofessionnelles sont annuelles. Elles sont appelées à terme échu, une fois la déclaration d'activités constatée ou mise à jour par le ressortissant. Elles sont recouvrées par appel de contribution pour les ressortissants relevant du code de commerce par la société de recouvrement IJCOF au cours du 1er semestre de l'année échue et par les Caisses de Mutualité Sociale Agricole pour les ressortissants en relevant, au deuxième trimestre pour ceux d'entre eux, employeurs de main d'œuvre, au quatrième trimestre pour ceux d'entre eux qui sont qualifiés de "non employeur-non salarié". Barème des cotisations ci dessous		

Nombre de salariés à l'établissement	concepteur	entrepreneur	producteur	grossiste
0	50 € HT- 60 € TTC	80 € HT – 96 € TTC	100 € HT- 120 € TTC	100 € HT- 120 € TTC
1 à 5	60 € HT- 72 € TTC	100 € HT- 120 € TTC	150 € HT- 180 € TTC	150 € HT- 180 € TTC
6 à 9	80 € HT- 96 € TTC	150 € HT- 180 € TTC	150 € HT-180 € TTC	150 € HT- 180 € TTC
10 à 19	100 € HT- 120 € TTC	175 € HT- 210 € TTC	175 € HT-210 € TTC	200 € HT-240 € TTC
20 à 49	150 € HT- 180 € TTC	200 € HT- 240 € TTC	200 € HT- 240 € TTC	250 € HT- 300 € TTC
50 à 99	175 € HT- 210 € TTC	250 € HT- 300 € TTC	250 € HT- 300 € TTC	300 € HT- 360 € TTC
Plus de 100	200 € HT- 240 € TTC	300 € HT- 360 € TTC	300 € HT- 360 € TTC	300 € HT- 360 € TTC

Surface de l'établissement en m2	Détaillant spécialisé	Détaillant non spécialisé	Détaillant libre service agricole
Moins de 120	90 € HT-108 € TTC	0 € -	80 € HT- 96 € TTC
120 à 399	140 € HT- 168 € TTC	60 € HT- 72 € TTC	100 € HT- 120 € TTC
400 à 999	160 € HT- 192 € TTC	80 € HT- 96 € TTC	130 € HT- 156 € TTC
1000 à 2 499	180 € HT- 216 € TTC	100 € HT- 120 € TTC	180 € HT- 216 € TTC
2 500 à 4 999	200 € HT- 240 € TTC	150 € HT- 180 € TTC	200 € HT- 240 € TTC
5 000 à 5 999	250 € HT-300 € TTC	200 € HT- 240 € TTC	250 € HT- 300 € TTC
6 000 et plus	300 € HT- 360 € TTC	300 € HT- 360 € TTC	300 € HT- 360 € TTC

TVA sur la base du taux de 20 % en vigueur à la signature de l'accord